

COMPTE RENDU DE REUNION

Commission Régionale de la Forêt et du Bois

22 Septembre 2025

OBJET : Commission Régionale de la Forêt et du Bois

DATE DE LA RÉUNION :	22/09/2025
LIEU DE LA RÉUNION :	Hôtel de Région, Toulouse

Personnes présentes :

M. Olivier ROUSSET, Co-Président, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Mme. Gwenaëlle BIZET, Cheffe du Service régional de la forêt et du Bois (SerFoB), DRAAF
M. Matthieu AUGERY, Chef de l'unité Filière et Territoires, SerFoB, DRAAF
M. Philippe HANS, Chef de l'unité gestion durable des forêts, SerFoB, DRAAF
Mme Séverine DUCOS, Chargée de mission règlementation - contentieux forêt, SerFoB, DRAAF
M. Oscar CORVI, Chargé de mission anticipation et gestion des crises, SerFoB, DRAAF
Mme Samantha VIGNEAU, Chargée de mission biomasse et territoires, SerFoB, DRAAF
M. Didier BOUVARD, Directeur opérationnel du CMQ forêt bois Occitanie
M. François DANEY de Marcillac, Fransylva 32
M. Marc DECONCHAT, Directeur de recherche INRAE
M. Charles DEREIX, président de l'Association forêt méditerranéenne
Mme. Marie-Pierre EYCHENNE, PNR Pyrénées Ariégeoise
Mme. Claire FAROUX, Chargée de mission Filière Forêt Bois, Région Occitanie
M. Vincent FINIELZ, association des entrepreneurs des travaux forestiers d'Occitanie
Mme. Cécile GOUBE, Secrétaire générale, Alliance Forêt Bois
M. Nicolas GOUIX, Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie
M. Bertrand RAFFAITIN, Directeur-adjoint territoriale midi-méditerranée, Office Nationale des Forêts
Mme Roseline LABARRIERE-DUCHAMP, FRANSYLVIA Occitanie – Union régionale des propriétaires forestiers
M. Philippe LONJON, Directeur URCOFOR
M. Thomas PETREAU, représentant des industries papetières
M. Olivier PICARD, Directeur, Centre National de la Propriété Forestière Occitanie
M. Bernard PHILIP, industries du bois (scieurs), fédération nationale du bois Occitanie
M. Gildas TOULLEC, Chargé de mission Filière Forêt Bois, Région Occitanie
Mme Nathalie GONTHIEZ, ADEME
Mme Nathalie VALADE-MOREAU, Association des Entrepreneurs de travaux forestiers d'Occitanie
Mme. Nathalie NOUZIES, Responsable du service Economie de Montagne et Forêt, Région Occitanie
M. Fabrice ZANUTTINI, technicien conseil départemental 09
Mme. Guylaine AUTHIER, Directrice-adjointe agriculture-environnement, conseil départemental 09

COMPTE RENDU DE REUNION
Commission Régionale de la Forêt et du Bois
22 Septembre 2025

Mme Catherine CAZALS, Chef de service agriculture forêt et pastoralisme, conseil départemental de l'Ariège

Laure PUMAREDA, Directrice adjointe Economie Touristique et Rurale de la Région Occitanie

Excusés :

M. Vincent LABARTHE, Co-Président, Vice-Président du Conseil Régional, Région Occitanie

M. Baptiste ALGOËT, parc national des Cévennes

M. Bernard BAGNERIS, Conseiller départemental 31

M. Xavier BEAUSSART, directeur PNR Haut Languedoc

M. Jérôme BLASQUEZ, Président de la commission transitions environnementales et sociétales – conseil départemental 09

M. Amaury de GALARD, Président du Centre Régional de la Propriété Forestière

M. Hervé HOUIN, Directeur territorial midi-méditerranée, Office Nationale des Forêts

Mme Lucie POLINE, Chargée de mission forêt, biomasse, protection intégrée des cultures, CRAO

Mme. Christine TEQUI, Présidente du Conseil Départemental de l'Ariège

Mme. Nathalie TROUSSELET, ADEME

Mme. Céline VACHEY, ADEME

M. Nicolas JEANJEAN, Directeur-adjoint, DRAAF

M. Jean-Paul FERRÉ, 1^{er} vice-président en charge de la commission transitions environnementales et sociétales, conseil départemental 09

M. Francis GIBERT, Conseil Départemental de la Lozère

M. Guy MAILLE, Président de l'antenne des Hautes-Pyrénées de la Ligue de protection des oiseaux Occitanie (LPO)

Mme Coralie VICTOIRE, Déléguée de PEFC Occitanie

COMPTE RENDU DE REUNION
Commission Régionale de la Forêt et du Bois
22 Septembre 2025

M. Olivier ROUSSET, Directeur Régional de l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt, introduit la séance en rappelant l'importance, dans cette période politiquement et budgétairement complexe, d'être présent auprès des partenaires de la filière pour poursuivre les chantiers engagés.

Depuis les assises nationales de 2022, le soutien de l'Etat ne s'est pas démenti, et c'est bien un effort inédit qui s'est poursuivi depuis lors pour accompagner la filière, tout particulièrement en Occitanie où plus de 38 M€ par an y sont consacrés côté MASA.

Malgré l'incendie de Ribaute, unique tant par sa superficie que par sa vitesse de propagation, l'efficacité de la politique de défense contre les incendies est prouvée. La mobilisation post-incendies de l'Aude a été forte comme en témoigne la mise en place d'un comité spécial DFCI de la CRFB. L'engagement financier de l'Etat dépasse les 500 000 € et d'autres engagements suivront à l'issue des conclusions des études en cours.

M. Olivier ROUSSET annonce la création d'un pôle du Département de la Santé des Forêts en Occitanie. Matthieu Mirabel en sera le responsable et ses missions couvriront également la gestion des crises en lien avec le chargé de mission au sein du Serfob (service régional forêt bois de la DRAAF).

Les travaux du plan tempête ont été lancés le 17/09 et M. Olivier ROUSSET remercie d'ores et déjà tous les acteurs engagés dans le groupe de travail.

Mme Laure PUMAREDA, Directrice adjointe Economie Touristique et Rurale de la Région Occitanie, intervient pour annoncer que les élus régionaux lors de la commission permanente exceptionnelle du 9 septembre ont voté 27 mesures d'urgence représentant une enveloppe de 10M€ pour l'Aude et le littoral méditerranéen. La Région complétera cette intervention de court terme par un grand plan d'action et de transformation, « Occitanie Résilience ».

Paroles liminaires

La séance est enregistrée.

1) Actualités nationales et régionales (cf. présentation)

Actualités nationales

Mme Gwenaëlle BIZET, cheffe du Service Régional de la Forêt et du Bois, DRAAF, présente un point sur les appels à projets de la planification écologique :

- Renouvellement forestier : le cahier des charges est en cours de révision. A priori une pérennisation du dispositif est envisagée ;
- Graines & Plants : l'AAP est clos et aucun dossier n'a été déposé en Occitanie ;
- IPPB : 2ème relève. Pour Occitanie, 7 dossiers ont été déposés mais dans un contexte budgétaire tendu (gel des enveloppes), une sélection est inévitable ;
- ESPR 2024 (pour les ETF) : repêchage des dossiers 2024 non financés, attente de mise à disposition des crédits

Mme Nathalie VALADE-MOREAU de l'Association des ETF d'Occitanie, s'inquiète du changement de gouvernement alors que les dossiers sont prêts en attente de signature et globalement du manque de visibilité. Elle questionne également la DRAAF sur les reliquats 2023.

COMPTE RENDU DE REUNION
Commission Régionale de la Forêt et du Bois
22 Septembre 2025

Mme Gwenaëlle BIZET entend le manque de visibilité. Elle confirme que les reliquats 2023 sont toujours en suspens mais annonce que des informations récentes laissent à penser que les crédits devraient être délégués rapidement.

- Massification de la gestion durable et mobilisation des propriétaires privés : la DGPE a lancé une étude sur la connaissance des propriétaires privés et leurs motivations à la gestion. Le cahier des charges a été publié et la DRAAF Occitanie s'est positionnée pour être région pilote ;
- Mise à jour du cadastre dans le cadre d'une expérimentation entre la DGPE, la Direction Générale des Finances Publiques et l'IGN. La DRAAF Occitanie s'est positionnée pour être région pilote.

M. Philippe FALBET de FNE demande si la mise à jour portera également sur les BVSM, les participants répondent que cette mission est de la compétence des maires.

- Révision du Programme National Forêt Bois (PNFB) qui arrive à terme. A ce jour aucune visibilité sur les implications pour le PRFB ;
- Règlement déforestation de l'Union Européenne (RDUE) : entrée en vigueur le 31/12 (30/06/26 pour les TPE). Les travaux nationaux sont en cours sur le volet de la légalité et l'accessibilité de l'ensemble des informations sur le volet dégradation et du volet défrichement.

M. Randy REBRE, ETF d'Occitanie, exprime l'inquiétude des entreprises et annonce la cessation de multiples activités si l'application au 31/12 est maintenue.

M. Thomas PETREAULT, en tant que représentant des industries papetières, confirme les craintes exprimées par M. Rébré et déplore qu'à 3 mois de la mise en application, le chantier ne soit pas une priorité pour le MASA. Il informe que les acteurs du circuits sont déjà demandeurs et que des papetiers internationaux sont déjà opérationnels et détenteurs d'un numéro de référence de la déclaration de diligence raisonnée. Si la France ne définit pas clairement les modalités pratiques d'ici le 1^{er} janvier, son activité sera mise en péril. Qui plus est, il souligne les différences d'interprétations du règlement entre les pays de l'UE. Pour la France, les TPE disposent d'un délai jusqu'au 30/06/2026 ce qui n'est pas le cas dans d'autres pays. Pour éviter tout malentendu, l'Etat devra officialiser son interprétation. Enfin, M. PETREAULT demande à avoir plus de visibilité sur la mise en application des contrôles.

M. Philippe FALBET questionne M. Thomas PETREAULT sur ce qui manque aux fournisseurs pour être en règle, ce dernier en identifie 3 : la compréhension du système, la mécanique administrative et l'absence de réponse de la Commission européenne.

M. Sylvain FOUREL, Président de Fibois Occitanie, partage les inquiétudes exprimées. Sachant qu'à ce jour, les fournisseurs de logiciels (entrées/sorties) ne sont pas connus, qu'il faudra un temps pour les produire et se les approprier, il est certain que les entreprises ne seront pas opérationnelles au 01/01/2026.

M. Olivier ROUSSET et Mme Gwenaëlle BIZET s'engagent à faire remonter à la DGPE les alertes exprimées par les membres de la CRFB.

Actualités régionales

Mme Gwenaëlle BIZET présente l'agenda des travaux régionaux à venir

COMPTE RENDU DE REUNION
Commission Régionale de la Forêt et du Bois
22 Septembre 2025

- Comité paritaire sylvo-cynégétique : la réunion bilan de la préparation de la saison 2025-2026 se tiendra le 17/10 ;
- Comité spécialisé DFCI de la CRFB : le fonctionnement et le programme d'actions seront à l'ordre du jour de la réunion d'installation prévue le 06/11. Le lieu reste à définir. La DRAAF transmettra aux membres de la CRFB la liste des personnes engagées dans le comité spécialisé, elle envisage également d'élargir la participation aux DDT(M) et SDIS ;
- Les travaux du plan tempête ont débuté le 17/09, la DRAAF remercie la mobilisation des partenaires et annonce que ce plan s'inscrit dans le cadre d'un travail de fond sur la résilience.

M. Gildas TOLLEC, Région Occitanie, présente les 5 mesures du volet Forêt-Bois votées lors de la commission permanente exceptionnelle du 09/09. Pour information parmi ces mesures, 2 d'entre elles font partie des 10 mesures phares désignées par la commission permanente.

- en partenariat avec le Département de l'Aude : Structurer un réseau de dessertes en lien avec l'ONF, l'Etat et le Département de l'Aude pour l'extraction du bois brûlé et la protection contre les incendies ;
- Structuration d'un modèle audois de défense contre les incendies, aider les structures au déploiement des projets DFCI ;
- (mesure phare) Soutenir l'Union régionale des communes forestières (URCOFOR) pour mettre en place des actions de sécurisation pour l'exploitation des bois. Accompagnement des propriétaires forestiers privés via le soutien au Centre régional de la propriété forestière (CRPF) qui accompagne les propriétaires pour exploiter le bois brûlé ;
- (mesure phare) Études et actions pour la restauration écologique des milieux sinistrés. Restaurer le site Natura 2000 Corbières Orientales dont 30% de la surface a été détruit ;
- Accélération des aides aux territoires (5 dossiers : Appui au PNR Corbières – Fenouillèdes sur risque Incendies ; Appui aux Acteurs de la Biodiversité et du Paysage).

Pour **Mme Roseline LABARRIERE-DUCHAMP de FRANSYLVIA Occitanie**, les prochaines inquiétudes porteront sur l'eau et les risques d'inondations en cas de précipitations.

M. Matthieu AUGERY, Chef de l'unité Filière et Territoires du SerFoB, informe les membres de la CRFB que l'Etat a commandé une étude RTM auprès de l'ONF et confirme qu'il existe potentiellement effectivement un sur-risque relatif au débit des eaux. Dans le cadre de l'exploitation, une identification des zones à risques est en cours.

M. Charles DEREIX, président de l'Association forêt méditerranéenne, salue la responsabilité endossée par tous, mais s'interroge sur la pertinence de choisir des territoires déjà incendiés pour l'élaboration de stratégies prospectives. Ne faudrait-il pas choisir un territoire vierge de tout incendie comme espace de laboratoire ?

M. Olivier ROUSSET apprécie l'idée et souhaite qu'elle soit proposée au GT DFCI qui devra proposer une expérimentation de politique intégrée (viticulture, forêt, agriculture, ...).

M. Olivier PICARD, Directeur du CNPF Occitanie, informe les membres de la CRFB que dès le mois d'août, le CRPF a établi un bilan des forêts privées incendiées et plusieurs propriétaires sont concernés. Il remercie l'Etat pour le financement du poste supplémentaire pour 1 an dans l'Aude. M. Olivier PICARD présente une analyse cartographique de l'incendie de Ribaute, montrant les imbrications entre forêts

COMPTE RENDU DE REUNION
Commission Régionale de la Forêt et du Bois
22 Septembre 2025

privées, communales et publiques. M. Olivier PICARD exprime les regrets du CNPF de ne pas être convié aux réunions préfectorales.

M. Philippe LONJON, Directeur URCOFOR, partage les regrets exprimés par le CNPF Occitanie.

Mme Gwenaëlle BIZET rappelle que les partenaires seront sollicités lorsque les conclusions de l'étude en cours seront connues.

M. Louis-Dominique AUCLAIR du CEN, alerte sur l'importance des éléments de langage qui peuvent exacerber les tensions et donne l'exemple de la déprise agricole dénoncée comme facteur d'accélération des incendies.

Dans ce registre, **M. Charles Dereix** déplore certaines formulations telles que « le pin d'alep boîte d'allumettes ».

Mme Gwenaëlle BIZET annonce que le 1er ministre a lancé une mission interministérielle (CGEDD et CGAAER) pour questionner de manière plus sereine les acteurs du territoire et faire des propositions d'ici la fin de l'année. Un travail sur la ressource en eau est également en cours.

Mme Marie-Pierre LALLE de Fibois Occitanie, remercie pour la mobilisation générale et demande si la CRFB ne devrait pas faire un bilan des évènements estivaux pour en tirer des enseignements face à cette nouvelle forme de danger ?

Mme Gwenaëlle BIZET propose que ce soit travaillé dans le GT DFCI qui restituera ses analyses à la CRFB plénière.

M. Olivier PICARD estime que la véritable question est de savoir s'il faut vraiment exploiter les bois avec ces sols fragiles et qu'il faut se laisser le temps de la réflexion.

Mme Nathalie VALADE-MOREAU rappelle que ce sont les maires qui contactent les ETF pour agir rapidement.

M. Olivier PICARD entend les propos de Mme VALADE-MOREAU et souhaiterait un message commun pour dire « allons y de manière réfléchie ».

M. Matthieu AUGERY souligne que si la sécurisation est en cours (par l'ONF) et sera terminée d'ici la fin de l'année, pour l'exploitation en effet, il n'y a pas de raison de se précipiter.

M. Charles DEREIX évoque un grand incendie passé à la suite duquel la replantation avait été rapide or aujourd'hui rien n'a perduré, il faut laisser faire la recolonisation naturelle.

Mme Roseline LABARRIERE-DUCHAMP de FRANSYLVIA Occitanie partage la volonté d'éviter toute précipitation.

M. Olivier ROUSSET conclut ce débat en disant que la première question à régler est de déterminer quels sont les bois à exploiter. Ensuite le Préfet devra impérativement associer les partenaires et établir une communication claire.

COMPTE RENDU DE REUNION
Commission Régionale de la Forêt et du Bois
22 Septembre 2025

2) Bilan des aides (cf. présentation)

En préambule, **M. Oscar CORVI du SerFoB**, présente les actualités du DSF.

Mme. Cécile GOUBE d'Alliance Forêt Bois estime que la conclusion concernant l'avenir « incertain » du Douglas est trop forte.

Mme Gwenaëlle BIZET assure que la conclusion sera modifiée pour sa diffusion.

M. Oscar CORVI, interrogé sur la définition des niveaux de santé, confirme qu'ils sont issus des indicateurs DEPERIS.

M. Olivier ROUSSET questionne l'assemblée pour s'assurer que le constat établi par le DSF est partagé.

Mme. Cécile GOUBE déplore que le constat sur la dégradation n'apporte pas de questionnements sur les suites à donner.

M. Olivier ROUSSET rappelle que c'est l'une des missions de la CRFB mais qu'avant tout il est important de débuter la réflexion sur la base d'un constat partagé.

Pour relativiser les conclusions présentées, **M. Louis-Dominique AUCLAIR** propose de réaliser ce constat par phases (pour le chêne notamment).

Bilan des aides Feader

Mme Claire FAROUX, Région Occitanie, présente le bilan des aides Feader

- Défense de la forêt contre les incendies (2023-2024) : tous les dossiers éligibles ont été financés. La différence du nombre d'opérations entre le Gard (21) et l'Aude (5) s'explique par le déficit structurel des acteurs. La maîtrise d'œuvre audoise n'est pas suffisante pour porter les projets. A l'inverse, les 17 syndicats mixtes gardois ont des habitudes de travail anciennes et des moyens importants qui leurs permettent de porter de nombreuses opérations. Les mesures votées lors de la commission permanente exceptionnelle du 09/09 ont vocation à remédier à ce déficit structurel.

M. Philippe LONJON est interpellé pour expliquer les raisons de ces différences organisationnelles.

M. Olivier ROUSSET rappelle la préfecture travaille sur la structuration des réseaux.

M. Charles DEREIX rappelle que le PDPFCI avait mis en avant l'importance de la structuration et questionne quant au fait de savoir si on constate une amélioration des surfaces sinistrées dans le Gard.

- Desserte forestière : aucune sélection et la Région précise qu'elle aurait eu la capacité de financer plus de dossiers.

Des travaux conséquents ont été réalisés en Ariège et dans le Tarn.

Les travaux de desserte forestière se font majoritairement sur les forêts communales et domaniales.

COMPTE RENDU DE REUNION
Commission Régionale de la Forêt et du Bois
22 Septembre 2025

99% des surfaces desservies sont sous DGD, le cahier des charges exige que 100 % des surfaces soient sous DGD pour les projets individuels et 75 % lorsqu'il s'agit de projets collectifs.

40 % des surfaces desservies sont en zone de montagne ce qui s'explique par l'assouplissement sur les largeurs des dessertes en montagne.

- Mobilisation des bois par câble : 4 dossiers en 2024 et aucune sélection. Pour 2025, l'un des dossiers est en zone de plaine.
- **SLDF** : la Région finance les dépenses de fonctionnement et de personnel, ...

Mme Catherine CAZALS, CD de l'Ariège, demande si les chartes forestières de territoire (CFT) arrivées à terme sont renouvelées.

Mme Claire FAROUX explique les durées de financement : 3 ans pour les chartes mises en œuvre et 18 mois pour celles en cours d'élaboration. Ces temporalités ne sont pas toujours en phase avec les besoins des CFT mais les 15 CFT actuelles sont assurées de financements jusqu'en 2026.

Pour les différents AAP 2026 portés par la Région, les dates d'ouverture ne sont pas encore connues mais devraient être similaires à celles de 2025.

Bilan des aides régionales

M. Gildas TOULLEC présente le bilan des aides régionales et souligne l'accompagnement fort aux acteurs via le financement de leurs programmes d'actions.

M. Charles DEREIX s'interroge sur l'opportunité de financer la mobilisation des bois par câble.

Mme Nathalie VALADE-MOREAU rappelle que ces opérations sont coûteuses et compliquées. Elle attire l'attention des membres de la CRFB sur le besoin réel de subventions pour les nouveaux installés mais aussi les entreprises déjà existantes qui souhaiteraient renouveler leur matériel. Pour les nouveaux, un dispositif équivalent à la DJA serait apprécié.

Mme VALADE-MOREAU précise également que l'année 2026 sera une année blanche, la troisième pour certains ETF. Effectivement, en reprenant le subventionnement des ETF, l'Ademe a conditionné l'éligibilité excluant de fait certaines entreprises or les financements régionaux n'entreront en vigueur qu'à compter de 2026. Sans ETF il manquera un maillon de la filière et l'exploitation ne se fera plus.

Mme. Nathalie NOUZIES, Responsable du service Economie de Montagne et Forêt, Région Occitanie, rappelle que les enveloppes Feader sont contraintes et non extensibles. Dans un souci de bonne gestion des fonds publics, la Région a fait le choix de ne pas financer des dispositifs qui l'étaient par ailleurs. La région est également consciente qu'au-delà du nécessaire soutien financier, il existe un problème de compétences et d'attrait des métiers. En 2026, elle engagera un travail en partenariat avec la filière sur ces thématiques mais auparavant elle doit travailler sur l'application Europa (futur système informatique en cours de développement).

M. Sylvain FOUREL, fait le parallèle avec le RBUE pour lequel le paramétrage du logiciel prendra du temps alors que les délais sont très contraints.

COMPTE RENDU DE REUNION
Commission Régionale de la Forêt et du Bois
22 Septembre 2025

M. Olivier Rousset conclut le débat en retenant la bonne nouvelle de la réouverture du financement des ETF par la Région qui, par ailleurs, fait au mieux pour le paramétrage du logiciel.

Bilan des aides de l'ADEME

Mme Nathalie GONTHIEZ de l'ADEME, présente le bilan des aides de l'ADEME. Elle explique que dans le cadre de Contrats Chaleur Renouvelable territoriaux, l'aide aux investissements peut être attribuée à des opérateurs locaux qui se chargeront de développer des petites installations.

Bilan des aides de l'Etat

M. Philippe HANS, Chef de l'unité gestion durable des forêts du SerFoB, présente les aides du Renouvellement forestier. Le Douglas est l'essence majoritairement utilisée pour le renouvellement ce qui pose question compte tenu de l'intervention faite par M. Oscar CORVI.

M. Philippe FALBET questionne M. Philippe HANS sur le nombre d'entreprises qui démarchent les propriétaires forestiers ? Ce dernier répond que dans la mesure où les financements sont attribués aux propriétaires forestiers la DRAAF ne peut répondre à cette question mais elle peut dire combien de gestionnaires forestiers ont déposé un dossier.

M. Louis-Dominique AUCLAIR s'interroge sur la réussite des plantations ? **M. Philippe HANS** répond qu'à ce jour nous n'avons connaissance que des échecs mais que la réussite des plantations pourra être appréciée lors des visites avant paiement.

M. Matthieu AUGERY présente le bilan des autres financements de l'Etat pour la filière en Occitanie entre 2022 et 2024.

Mme. Cécile GOUBE souhaite se faire confirmer que les montants annoncés ne concernent que les acteurs dont le siège est situé dans la région Occitanie, c'est le cas effectivement. Sachant donc que les montants annoncés ne tiennent pas compte des entreprises (hors région) menant des actions sur notre territoire, elle souligne l'importance des montants versés.

Mme Roseline LABARRIERE-DUCHAMP de FRANSYLVIA demande combien de départements bénéficient de caméras thermiques ? La DRAAF communiquera les chiffres.

3) Suivi du PRFB

L'ordre du jour prévoyait un point d'avancement de la mise en œuvre du PRFB et son illustration par la présentation d'actions concrètes mais compte tenu de l'heure, les membres décident de reporter ce point lors de la prochaine CRFB dont la date reste à fixer.

Pour conclure la séance, **M. Charles DEREIX** annonce la tenue d'un webinaire le 07/10 sur les fondamentaux de la pédologie et d'un séminaire « Regards sur les sols forestiers méditerranéens » Etat des connaissances et pistes de gestion à Marseille les 12 et 13/11.